

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE



Principe de non discrimination

Droit à une prise en charge et un accompagnement adapté



Droit à l'information



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Droit à la renonciation



Droit au respect des liens familiaux



Droit à la protection

Droit à l'autonomie



Principe de prévention et de soutien



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

Droit à la pratique religieuse



Respect de la dignité de la personne et de son intimité